

Département de l'Yonne

Communauté de Communes Serein et Armance

Dossier d'enquête préalable

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
Zone d'activités économiques des Galettes
Commune de Saint-Florentin

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

5

Date	Modifications / Observations
septembre 2022	



1, Rue Nicéphore NIEPCE
45700 VILLEMANDEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Fax : 02.38.89.11.28
urbanisme@ecmo.fr



Communauté de Communes
Serein et Armance
37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT-FLORENTIN

DOSSIER :
E06813

La Communauté de Communes Serein et Armance, qui est compétente en matière de gestion des zones d'activités économiques, souhaiterait pouvoir remettre en état la parcelle AY 239, qui est actuellement en friche. L'objectif final est de pouvoir commercialiser cette parcelle pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire.

Pour répondre à cet objectif, la collectivité prévoit de diviser la parcelle AY 239 en trois lots distincts. Ces trois lots feront à peu près la même superficie : deux lots de 16 000 m² et un lot de 15 000 m².

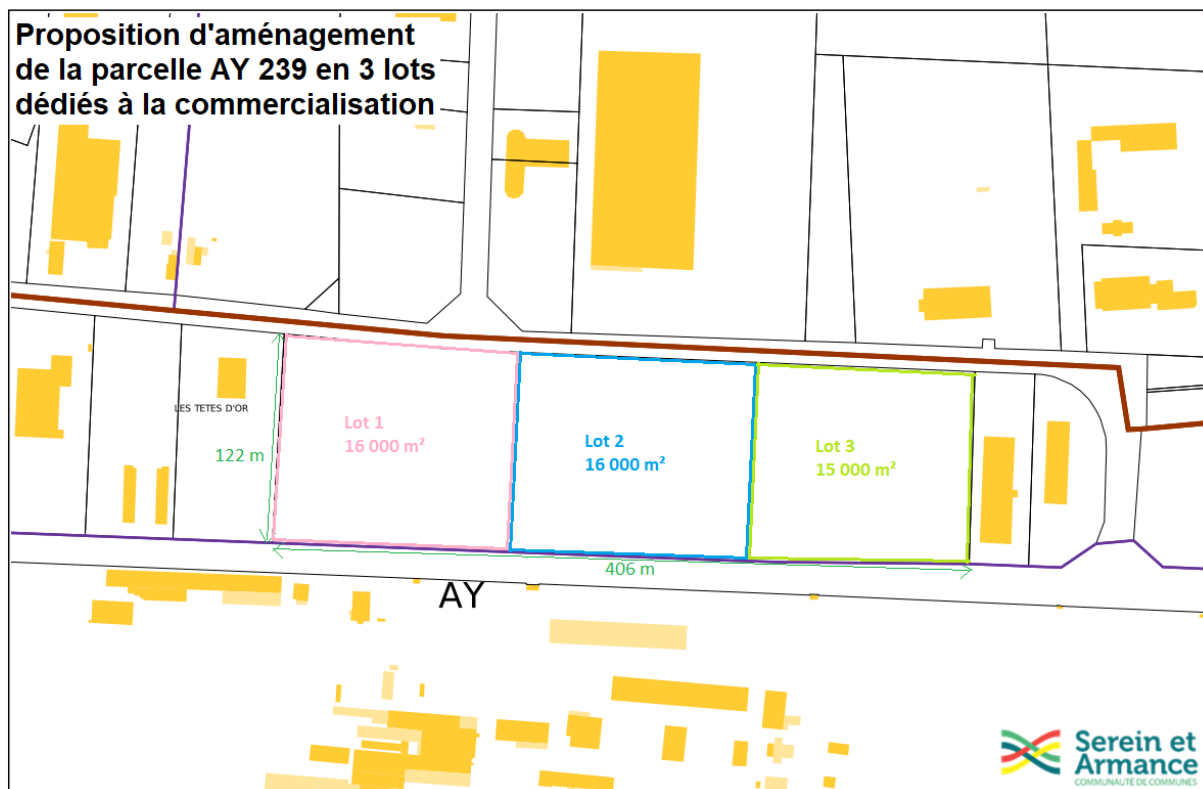


Figure 1 - Schéma d'illustration de la division de la parcelle AY 239 (CC Serein et Armance)

Des études et des travaux devront être menés préalablement à la commercialisation des terrains par la Communauté de Communes Serein et Armance. En effet, compte tenu de l'utilisation passée du site (stockage de traverses en bois et de poteaux téléphoniques), une pollution des sols est suspectée. En conséquence, des études préalables devront être réalisées pour confirmer ou non cette pollution, afin d'entamer si besoin une dépollution des sols.

Par la suite, une viabilisation des terrains sera entreprise, avec l'installation de trois compteurs distinctifs.

Pour les trois lots, l'accès se fera uniquement depuis la Rue Jean Moulin, afin de réduire les risques potentiels liés à la circulation sur la RD 905. La création de ces accès par le Nord de la parcelle nécessitera l'abaissement des trottoirs pour assurer leur franchissement et l'accès routier aux lots.

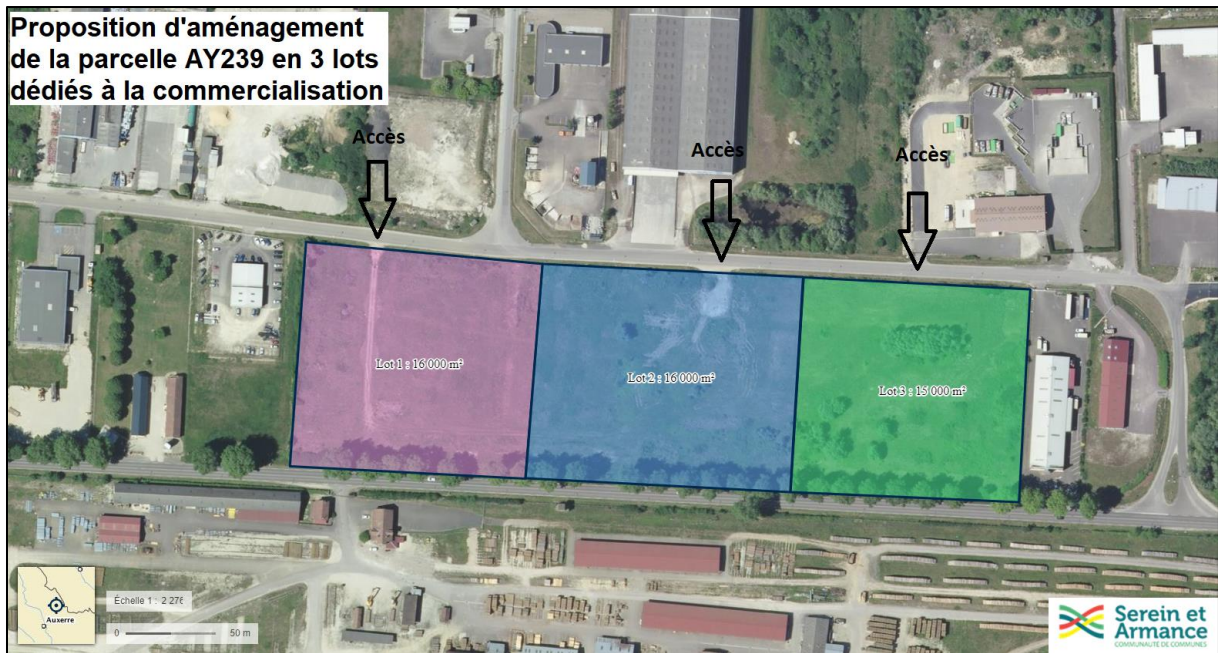


Figure 2 - Localisation des accès pour les différents lots